



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

PROCES VERBAL N° 05

Réunion du : 25 Novembre 2021
Au siège du DFSM à Yvetot

Président de la commission : Jean Pierre VILPOIX

Membres de la commission : Serge COLARD-Alain DELEPINE-Luc DUVAL-Sébastien EUSTACHE-Freddy TELLIER-

Absent non excusé : Sébastien EUSTACHE

Invité : Denis Olivier représentant du comité directeur

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

AVIS

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

DECISIONS

La commission a noté le 3^{em} forfait de l'équipe U13 D2 PB de l'US DES VALLEES (590238) Match 23842980 du 06/11/2021 USF FECAMP (2) / US DES VALLEES (1)

En application d'une décision du **Comex de la FFF daté du 20/08/2021**

La commission n'infligera pas le forfait général à de l'US DES VALLEES (590238) pour lui permettre de terminer la phase 1 de la compétition, le club devra s'acquitter des amendes dues.

Situation – insuffisance du nombre de joueurs présentant un pass sanitaire valide



Le club retire de la feuille de match un ou plusieurs joueurs parce qu'ils ne présentent pas de pass sanitaire valide et ne disposent plus d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie ; dans ce cas, la rencontre ne peut pas se tenir et le club en question perd le match par forfait.

Il est toutefois précisé sur le PV du Comex que la perte par forfait de la rencontre ne sera pas prise en compte pour le calcul du nombre de forfaits entraînant le forfait général, et ce jusqu'à la date du 15 novembre 2021.

Coupe DFSM U18 du 11 novembre 2021

Match n°24162393 : AS SAINT-PIERRE VARENGEVILLE 21 / AS FAUVILLAISE

La Commission, prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Arbitres lors de La réunion du 24 novembre 2021 décide que le match sera rejoué le 04 décembre 2021.

NOTA

En cas de non-utilisation ou de non-fonctionnement de la FMI, il est impératif :

- D'établir une feuille de match papier faute de quoi il sera donné match perdu aux deux clubs.
- De prévenir le DFSM par mail

FORFAITS GENERAUX

SC OCTEVILLE SUR MER (521692) Forfait général pour son équipe U13 D3 Poule J

Par courriel en date du 3 Novembre 2021 le SC OCTEVILLE SUR MER déclare forfait général pour Son équipe évoluant en championnat U13 Départemental 3 Poule J du DFSM.

La commission jugeant en 1ère instance :

- ✓ Confirme le forfait général de SC OCTEVILLE SUR MER (3) dans le championnat U13 D3 Poule J du DFSM ;
- ✓ Ce forfait intervenant avant les 2 dernières journées de la compétition (compétition de jeunes en 2 phases par maths « aller simple » tous les buts pour et contre et les points acquis contre ce club sont annulés
- ✓ Inflige une amende de 330 € à SC OCTEVILLE SUR MER en application des droits de pénalités du DFSM.

RECTIFICATIF

U15 D2 Poule E

Match n° 23834713 : RC DU PORT DU HAVRE (1) / AS SAINT ADRESSE BUT (1)

La commission avait noté par erreur un forfait non déclaré, alors que l'information avait été communiquée par mail dans les délais, donc l'amende infligée au RC DU PORT DU HAVRE est de 74€ et non 111€.



MATCHS DE CHAMPIONNAT

RENCONTRES DU 23/10/2021

U18 D1 - POULE A RAS

U18 D1 - POULE B

Match n° 23822198 : AS GOURNAY FOOTBALL (1) / STADE DE GRAND QUEVILLY (1).
La rencontre est reportée au 11 décembre 2021.

U18 D1 - POULE C

Match n° 23835363 : GS GRAVENCHON (1) / AL DE MONTIVILLIERS (1).
La commission inflige une amende de 30 € au GS GRAVENCHON pour non-utilisation de la FMI.
La commission inflige une amende de 20 € au GS GRAVENCHON pour feuille de match non transmise dans les délais réglementaires après la rencontre.

Match n° 23835364 : HAVRE CAUCRIAUVILLE S (1) / FC BREAUTE BRETTEVILLE (1).
La rencontre est reportée au 04 décembre 2021.

U18 D2 - POULE A

Match n° 23915674 : ENTENTE ST VALERY LUNERAY (2) / LONGUEIL VIENNE ET SAANE (1).
La commission inflige une amende de 10 € à l'ENTENTE ST VALERY LUNERAY insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

U18 D2 - POULE B

Match n° 23823893 : ENTENTE BOSC-TOTES (1) / AM DE MALAUNAY (1).
La commission inflige une amende de 30 € à l'ENTENTE BOSC-TOTES pour non-utilisation de la FMI.
La commission inflige une amende de 10 € à l'ENTENTE BOSC-TOTES pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

U18 D2 - POULE C

Match n° 23823837 : AS LA BOUILLE MOULINEAUX (1) / FC SAINT JULIEN PETIT QUEVILLY (1).
La commission inflige une amende de 30 € à AS LA BOUILLE MOULINEAUX pour non-utilisation de la FMI.

U18 D2 - POULE D



Match n° 23823947 : ENTENTE OURVILLE CANY (1) / FC LOUVETOT (1).

La commission inflige une amende de 30 € à l'ENTENTE OURVILLE CANY pour non-utilisation de la FMI.

Match n° 23823950 : ENTENTE ALLOUVILLE-TROUVILLE (1) / AS ST PIERRE DE VARENGEVILLE (1).

La rencontre est reportée au 04 décembre 2021.

U18 D2 - POULE E

RAS

U15 D1 – POULE A

RAS

U15 D1 – POULE B

RAS

U15 D1 – POULE C

RAS

U15 D2 – POULE A

RAS

U15 D2 – POULE B

Match n° 23886145 FC LE TRAIT DUCLAIR (1) / FC BOUCLES DE SEINE (1)

La commission inflige une amende de 30 euros au club de le Trait-Duclair pour non-utilisation de la FMI, La commission inflige également une amende de 10 euros pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (pas de numéro de match)

Match n° 23886146 FC BARENTINOIS (1) / O. PAVILLAIS (2)

La commission inflige une amende de 30 euros au club FC Barentinois pour non-utilisation de la F M

U15 D2 – POULE C

Match n° 23834451 AS MADRILLET CHATEAU BLANC (1) / REUNIONNAIS FC (1)

La commission inflige une amende de 10 euros au club AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque Délégué)

U15 D2 – POULE D

RAS



U15 D2 – POULE E

RAS

U15 D2 – POULE F

Match n° 23887781 ENT.USD-ASA-MJTA (1) / CS GRAVENCHON (1)

La commission inflige une amende de 10 euros au club ENT.USD-ASA-MJTA pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque Délégué)

U13 D1 POULE A

RAS

U13 D1 POULE B

RAS

U13 D1 POULE C

RAS

U13 D1 POULE D

RAS

U13 D1 POULE E

RAS

U13 D1 POULE F

RAS

U13 D2 - POULE A

Match n° 23849900 : FC NEUFCHATEL EN BRAY (2) / FC TOTES (1)

La Commission inflige une amende de 10 € au FC TOTES pour insuffisance dans la rédaction de la Feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U13 D2 - POULE B

RAS

U13 D2 - POULE C

Match n° 23843024 : PLATEAU DE QUINCAMPOIX FC (1) / AS GOURNAY FOOTBALL (2)

La Commission inflige une amende de 10 € à AS GOURNAY FOOTBALL pour insuffisance dans la



Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U13 D2 - POULE D

Match n° 238464966 : US DE GRAMMONT (2) / STADE SOTTEVILLE CC (2)

La Commission inflige une amende de 10 € à US DE GRAMMONT pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U13 D2 - POULE E

RAS

U13 D2 - POULE F

RAS

U13 D2 - POULE G

RAS

U13 D3 POULE A

Match n° 23914745 ENT TREPORT-USN 76-ETAL (2) / ETALONDE-USN 76 (1)

La commission inflige une amende de 30 € au club ENT TREPORT-USN 76-ETAL pour non Utilisation de la FMI

Match n° 23914742 Neuville AC (1) / GRPT CAUX ET SEINE (1)

La commission inflige une amende de 10 € au club GRPT CAUX ET SEINE pour insuffisance Dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

U13 D3 POULE B

RAS

U13 D3 POULE C

Match 23895698 FC BOOS (2) / MONT ST AIGNAN FC (3)

La commission inflige une amende de 30 € au club du FC BOOS pour non-utilisation de la FMI et 20 € pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

U13 D3 POULE D

RAS

U13 D3 POULE E

Match 23866216 STADE SOTTEVILLAIS CC (3) / ECOLE DE FOOT ELBEUF (3) non joué

Match 23866218 STADE DE GRAND QUEVILLY (1) / ST AUBIN FC (1) reporté au 28/11/2021



U13 D3 POULE F

Match 23875160 AS LONDAISE (1) / STADE DE GRAND QUEVILLY (2) reporté

U13 D3 POULE G

RAS

U13 D3 POULE H

RAS

U13 D3 POULE I

RAS

U13 D3 POULE J

Match 23851646 RC HAVRAIS (2) / SC FRILEUSE (3)

La commission inflige une amende de 10 € au club SC FRILEUSE pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

§§§§§§§

RENCONTRES DU 30/10/ 2021

U18 D1 - POULE A

RAS

U18 D1 - POULE B

RAS

U18 D1 - POULE C

Match n° 23835369 : AS DE MONTIVILLIERS (1) / ATHLETIC CAUX (1).

La Commission inflige une amende de 10 € à L'AS DE MONTIVILLIERS pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

Match n° 23835372 : HAVRE CAUCRIAUVILLE S (1) / US DE BOLBEC (1)

Forfait non déclaré.

La Commission, jugeant en 1ère instance,

- Donne match perdu par forfait non déclaré à US BOLBEC sur le score de 0 but à 3, pour en Faire bénéficier HAVRE CAUCRIAUVILLE sur le score de 3 buts à 0, (article 5 des règlements Généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 120 € à US BOLBEC.
La Commission inflige une amende de 10 € au HAVRE CAUCRIAUVILLE pour insuffisance dans La Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).



U18 D2 - POULE A

RAS

U18 D2 - POULE B

Match n° 23823895 : AS BRAY EST FORGES (1) / FC NORD OUEST (1)

La rencontre est reportée au 04 décembre 2021.

U18 D2 - POULE C

Match n° 23823842 : CAUDEBEC SAINT PIERRE F (2) / CANTELEU FC (1)

Forfait non déclaré.

La Commission, jugeant en 1ère instance,

- Donne match perdu par forfait non déclaré à CAUDEBEC SAINT PIERRE F sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier CANTELEU FC sur le score de 3 buts à 0, (article 5 des règlements Généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 120 € à CAUDEBEC SAINT PIERRE FC.

18 D2 - POULE D

Match n° 23823955 : YERVILLE FC (1) / AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE (1).

La rencontre est reportée au 11 décembre 2021.

U18 D2 - POULE E

RAS

U15 D1 – POULE A

Match n° 23833604 FC NEUCHATEL EN BRAY (1) / US DOUDEVILLAISE (1)

La commission inflige une amende de 10 euros au club FC NEUFCHATEL EN BRAY (1) pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D1 – POULE B

RAS

U15 D1 – POULE C

RAS

U15 D2 – POULE A

Match n° 23913391 ENTENTE VIENNE ET SAANE LONGUEIL (1) / U S GREGEOISE (1)



La commission inflige une amende de 10 euros au club ENTENTE VIENNE ET SAANE LONGUEIL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D2 – POULE B

Match n°23886148 FC NORD OUEST (1) / FC LOUVETOT (1)

La commission inflige une amende de 10 euros au club FC NORD OUEST pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D2 – POULE C

Match n° 23834455 REUNIONNAIS FC (1) / STADE DE SOTTEVILLE CC (2)

La commission inflige une amende de 10 euros au STADE DE SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant)

U15 D2 – POULE D

Match n° 23834547 FC LA VARENNE (1) / AS BRAY EST FORGES (1)

La commission inflige une amende de 10 euros au club FC LA VARENNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D2 – POULE E

RAS

U15 D2 – POULE F

RAS

U13 D1 POULE A

RAS

U13 D1 POULE B

RAS

U13 D1 POULE C

RAS

U13 D1 POULE D

RAS



U13 D1 POULE E

RAS

U13 D1 POULE F

RAS

U13 D2 POULE A

RAS

U13 D2 POULE B

RAS

U13 D2 POULE C

RAS

U13 D2 POULE D

Match n° 238464969 : ROUENSAPINS FC (2) / US DE GRAMMONT (2)

La Commission inflige une amende de 10 € à US DE GRAMMONT pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U13 D2 - POULE E

Match n° 23843492 : AS BOUILLE MOULINEAUX (1) / FC SAINT ETIENNE DE ROUVRAY (2)

La Commission inflige une amende de 10 € à AS BOUILLE MOULINEAUX pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

La Commission inflige une amende de 10 € à FC SAINT ETIENNE DE ROUVRAY pour insuffisance dans La rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U13 D2 - POULE F

Match n° 23843540 : ESM GONFREVILLE L'ORCHER (2) / ES MONT GAILLARD (2)

La commission inflige à ESM GONFREVILLE L'ORCHER : une amende de 30 € pour non-utilisation de la FMI et une amende de 20 € pour feuille de match non transmise dans les délais réglementaires.

U13 D2 - POULE G

Match n° 23843643 : CS SERV.MUN.LE HAVRE (2) / AS ST ADRESSE BUT (1)

La rencontre est reportée au 08 novembre 2021.

U13 D3 POULE A

RAS



U13 D3 POULE B

Match n°23850745 FC DU NORD OUEST (1) /AS ST PIERRE DE VARENGEVILLE (1)

Reporté au 11/12/2021

U13 D3 POULE C

Match n°23895404 ENT MONTIGNY-USFR (1) / CANTELEU FC (1) reporté au 17/11/2021

U13 D3 POULE D

Match n° 23851085 GRPT USMEF-FCRPE (3) / FC BONSECOURS-ST LEGER (1)

Reporté au 10/11/2021RAS

U13 D3 POULE E

RAS

U13 D3 POULE F

Match n°23875167 ASC YMARE (1) / GRAND QUEVILLY FC (3)

Reporté au 24/11/2021

U13 D3 POULE G

Match N° 23909884 AS SASSETOT THEROULDEVILLE (1) / FC LOUVETOT (1)

Forfait non déclaré du FC LOUVETOT (1)

La commission jugeant en 1 er ressort :

- Donne match perdu par forfait (zéro point) au FC LOUVETOT (1) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier à l'AS SASSETOT THEROULDEVILLE (1) sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des règlements généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 99 € au FC LOUVETOT en applications des droits de pénalités du DFSM.

U13 D3 POULE H

Match n° 23913318 LE HAVRE S'PORT FOOT (1) /ENT ESPC-ANGERVILLE O (2)

Forfait déclaré de l'ENT ESPC-ANGERVILLE O (2)

La commission jugeant en 1 er ressort :

- Donne match perdu par forfait (zéro point) à l'ENT ESPC-ANGERVILLE O (2) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier à LE HAVRE S'PORT FOOT (1) sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des règlements Généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 66 € à l'ENT ESPC-ANGERVILLE O en application des droits de pénalités du DFSM.

U13 D3 POULE I

RAS

U13 D3 POULE J



Match n° 23851633 du 18/09/2021 reporté au 03/11/2021

LE HAVRE AC (3) / FC BREAU TE BRETTEVILLE (2)

Forfait déclaré du FC BREAU TE BRETTEVILLE (2)

La commission jugeant en 1^{er} ressort :

- Donne match perdu par forfait (zéro point) au FC BREAU TE BRETTEVILLE (2) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier LE HAVRE AC (3) sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des règlements Généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 66 € au FC BREAU TE BRETTEVILLE en application des droits de pénalités du DFSM.

COUPE DU DFSM

RENCONTRES DU 11/11/2021

COUPE U18

Match n° 24162397 : AS LA BOUILLE MOULINEAUX (1) / AS PTT ROUEN (1)

Forfait non déclaré.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- Donne match perdu à ASPTT ROUEN sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier AS LA BOUILLE MOULINEAUX sur le score de 3 buts à 0,
- Inflige une amende de 120 € à ASPTT ROUEN, dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte AS LA BOUILLE MOULINEAUX et à débiter à celui de ASPTT ROUEN.

Match n° 24162401 : AM DE MALAUNAY (1) / AS MADRILLET CHATEAU BLANC (1)

Forfait non déclaré.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- Donne match perdu à AS MADRILLET CHATEAU BLANC sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier AM DE MALAUNAY sur le score de 3 buts à 0,
- Inflige une amende de 120 € à AS MADRILLET CHATEAU BLANC, dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte AM DE MALAUNAY et à débiter à celui de AS MADRILLET CHATEAU BLANC.

Match n° 24162391 : US GREGEOISE (1) / US DOUDEVILLE (1)

Le dossier est transmis aux commissions compétentes.

Match n° 24162393 : AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE (1) / AS FAUVILLE (2)

Le dossier est transmis aux commissions compétentes.

Match n° 24162400 : ROUEN SAPINS FC (1) / CANTELEU FC (1)

La rencontre est reportée au 11 décembre 2021.



COUPE U15

Match n° 24162552 : ES TOURVILLAISE (1) / US GREGEOISE (1)

La commission inflige une amende de 10 € à ES TOURVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction De la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

Match n° 24162552 : STADE SOTTEVILLE CC (1) / ENT SAINT AUBIN/LONDAIS (1)

La commission inflige une amende de 10 € à ENT SAINT AUBIN/LONDAIS pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

§§§§

COUPE U 18 DU DFSM

Tirage du 3^èm tour

Les rencontres se joueront le 18 décembre 2021 sur le terrain du premier nommé.

- HAVRE FC 2012 (21) / FC BREAUTE BRETTEVILLE (21)
- SOLIDARITE SPORTIVE DE GOURNAY EN CAUX (21) / OH TREFILERIE-NEIGES (21)
- CS GRAVENCHON (21) / ENT USCC – US DES FALAISES (21)
- ENT ANGERVILLE-COLLEVILLE (21) / RC HAVRAIS (21)
- US SAINT THOMAS (21) / ATHLETIC CAUX FC (21)
- ENT ALLOUVILLE-TROUVILLE (21) / AS LE TREPORTAISE (21)
- JS SAINT NICOLAS BETHUNE (21) / ST VALERIQUEAIS (21)
- ENT MOTTEVILLE CROIX MARE / US GREGEOISE (21) ou DOUDEVILLAISE (21) / ENT MOTTEVILLE CROIX MARE (21)
- YERVILLE FC (21) / USN76-TREP-ETALOND (21)
- GRPT CAUX ET SCIE (21) / ST PIERRE DE VARENDEVILLE (21) ou AS FAUVILLAISE (21) / GRPT CAUX ET SCIE (21)
- GCO BIHORELLAIS (21) / G QUEVILLY FC (22)
- SC PETIT COURONNE (21) / AS CANTON D ARGUEUIL (21)
- PLATEAU DE QUNCAMPOIS FC (21) / AS BOUILLE MOULINAUX (21)
- SAINT AUBIN FC (21) / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY (22)
- STADE DE G QUEVILLY (21) / ROUEN SAPINS FC (21) ou CANTELEU FC (21) / STADE DE G QUEVILLY (21)
- AS LONDAISE (21) / AM DE MALAUNAY (21)

En cas de fermeture des terrains, les rencontres seront automatiquement inversées.



COUPE U 15 DU DFSM

Tirage du 3^{ème} tour

Les rencontres se joueront le 18 DÉCEMBRE 2021 sur le terrain du premier nommé.

- RC HAVRAIS (1) / AC ST ROMAIN DE COLBOSC (1)
- OHTRÉFILIERIE-NEIGES (1) / HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT (2)
- AMS ST ADRESSE BUT (1) / US DE BOLBEC (1)
- RC DU PORT DU HAVRE (1) / AS DE MONTIVILLIERS (1)
- ES MONT GAILLARD (1) / OCTEVILLE SUR MER (1)
- GRPT MOULIN ECALLES (1) / NEUVILLE AC (1)
- GRPT ENVERMEU PT CAUX (1) / FC NEUFCHATEL EN BRAY (1)
- GRPT CAUX ET SCIE (1) / US LONDINIÈRE (1)
- US LUNERAYSIENNE (1) / ES TOURVILLAISE (1)
- DOUDEVILLAISE (1) / FC BOUCLE DE SEINE (1)
- FC FREVILLE BO SIVOM (1) / FC LA VARENNE (1)
- STADE DE GRAND QUEVILLY (1) / FUSC BOIS GUILLAUME (2)
- CAUDEBEC SAINT PIERRE F (1) / STADE SOTTEVILLE CC (1)
- AS MADRILLET CHATEAU BLANC (1) / ISNEAUVILLE FC (1)
- FC DU NORD OUEST (1) / ENT ST PIERRE- ST JEAN (1)
- ROUEN SAPINS FC (1) / CMS OISSEL (2)

En cas de fermeture des terrains, les rencontres seront automatiquement inversées.

Prochaine réunion de la commission : lundi 20 décembre à 18h30

Le Président de la commission

Jean Pierre VILPOIX

Le Secrétaire de la commission

Serge COLARD